



CAP Petite Enfance pour Assistants Maternels Agréés

OBJECTIF

Permettre aux assistants maternels agréés de se préparer aux épreuves du CAP Petite Enfance **tout en poursuivant leur activité professionnelle.**

FORMATION

Ce cursus se déroule sur 1 ou 2 année(s) selon l'année de l'agrément.

Les assistants maternels agréés avant janvier 2007 vont préparer en première année de formation :

- ▶ L'UP1 «Prise en charge de l'enfant à domicile»

Et en deuxième année de formation :

- ▶ L'UP2 «Accompagnement éducatif de l'enfant»
- ▶ L'UP3 «Techniques de services à l'utilisateur»

Les assistants maternels agréés depuis janvier 2007 vont s'inscrire directement en deuxième année.

CONTENUS

Première année

<u>UP1</u>	Besoins et rythmes de l'enfant.
Prise en charge de l'enfant à domicile	Développement et socialisation de l'enfant. Soins d'hygiène corporelle et de confort. Prévention et secours civiques de niveau 1.

Deuxième année

<u>UP2</u>	Jeu et développement de l'enfant.
Accompagnement éducatif de l'enfant	Mises en œuvre et animation d'activités. Relations professionnelles. Prévention - Santé - Environnement.
<u>UP3</u>	Préparation, service des collations et repas.
Techniques de services à l'utilisateur	Entretien du cadre de vie de l'enfant. Gestion de son poste de travail.

Unités générales (enseignements généraux) En plus, en première ou deuxième année

<u>UG1</u>	Lecture et analyse de textes, de documents.
Français et Histoire-Géographie	Organisation et argumentation des idées. Communication écrite et orale.
<u>UG2</u>	Résolution de problèmes de la vie courante.
Maths-Sciences	Justification des résultats obtenus.

Ces heures en centre de formation nécessitent un travail personnel sous forme de révisions, rédactions de devoirs, ...

DISPENSES

Le parcours scolaire peut permettre une dispense d'unité(s), exemples :

- ▶ les CAP, BEP, BAC ou autres diplômes de niveau V dispensent des enseignements généraux,
- ▶ le BEP Carrières Sanitaires et Sociales dispense de l'UP2,
- ▶ le BEPA Option Services aux personnes dispense de l'UP3,
- ▶ etc... Se renseigner auprès du Rectorat.

LIEUX DE LA FORMATION

Département 44 : 11 place Jean Perrin 44400 REZE

Département 49 : 6 rue Georges Morel 49045 ANGERS

Pour les autres départements **53, 72, 85 et 79**, les lieux de formation seront déterminés ultérieurement.

RYTHME DE LA FORMATION

Un LUNDI par mois d'octobre à mai
De 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- ▶ Etre assistant maternel agréé et avoir effectué la formation obligatoire organisée par le Conseil Général de 60h (loi 1992) ou de 120h (loi 2005),
- ▶ Avoir l'accord de son (ses) employeur(s) pour suivre cette formation si ce sont des journées travaillées,
- ▶ Avoir une expérience de 420h en qualité d'assistant maternel agréé.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Retrait du dossier d'inscription (frais de dossier de 30 €)

- ▶ sur le **site internet** www.arifts.fr
rubrique «formations qualifiantes»
- ▶ aux **secrétariats** de l'ARIFTS à ANGERS et à REZÉ

RÉUNIONS D'INFORMATION

Mardi 3 avril ou Mercredi 13 juin 2012

à 20H

**à ANGERS, 6 rue Georges Morel
à REZE, 11 place Jean Perrin**

FRAIS DE FORMATION

Première année	1020 €
Deuxième année	1050 €
Unités générales	100 €

Possibilité de prise en charge par le FONGECIF

www.fongecif-pdl.fr Tél. 0 810 19 16 80

Demande à déposer 3 mois avant le début de la formation.

RENSEIGNEMENTS

ARIFTS

Service Formation CAP Petite Enfance

02.40.84.29.84
v.loreau@arifts.fr

www.arifts.fr

rubrique «formations qualifiantes»